

CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 14.03.16

.....

L'an deux mille seize, le quatorze mars, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sur la convocation qui leur a été adressée le huit mars par le maire Didier CORBINAUD.

Etaient présents : Didier CORBINAUD - Bérangère WERY - Marie-Lise LEGRAND - Yves GERIN - Cédric DUPONT - Rémi LE ROUZIC

Etaient absents : Antonio GALLO (démissionnaire) - Laurence SANNIER (démissionnaire) - Jean-Pierre DHOUDAIN (excusé) - Patrick CHARLET (excusé) - Danny LOBRY (procuration donnée à Rémi LE ROUZIC)

Secrétaire de séance : Marie-Lise LEGRAND

***** Questions inscrites à l'Ordre du Jour :**

- 1/ Compte administratif 2015 :

Monsieur le maire présente le compte administratif 2015 et quitte la salle. En son absence, les membres du conseil délibèrent, approuvent à l'unanimité le compte administratif de l'exercice 2015 :

Section de fonctionnement :

Dépenses engagées :	65 137,48€
Recettes :	95 660,65€
Résultat de clôture (excédent) :	30 523,17€

Section d'investissement :

Dépenses :	200 862,02€
Recettes :	51 389,35€
Résultats de clôture (déficit) :	- 149 472,67€

et décident d'affecter les résultats comme suit :

Au compte 002 de fonctionnement : **288 097,07€** [30 523,17€ + 257 573,90 (reliquat 2014)].

Au compte 001 d'investissement (recettes) : **12 325,69€**

Au compte 001 d'investissement (dépenses) : - **206 702,32€** [149 472,67 + 57 229,65 (reliquat 2014)].

- 2/ Taux d'imposition 2016 :

Monsieur le maire présente au Conseil le besoin en recettes fiscales, estimé à 42 000 euros pour l'année 2016. Le conseil délibère et décide à l'unanimité de maintenir les taux d'imposition votés en 2015, et qui s'établissent comme suit :

- Taxe d'habitation : 17,79 %
- Taxe foncière (bâti) : 14,08 %
- Taxe foncière (non bâti) : 49,66 %

- **3/ Budget 2016 :**

Monsieur le maire présente le budget 2016.

- Les recettes de fonctionnement (reliquat, impôts et dotations) s'élèvent à 361 597,07 €.
- Le détail des dépenses de fonctionnement permet de transférer 273 797,07 € à la section d'investissement.
- Les recettes d'investissement (versement, reliquat et subventions) s'élèvent à 301 397,24 €
- Ces recettes permettent de financer la remise en état de l'éclairage public (travaux décidés lors de la dernière réunion). Le conseil décide de ne prévoir aucune autre dépense dans l'immédiat, afin de constituer une réserve financière pour :
 - financer en 2017 et 2018 les travaux de mise en accessibilité des bâtiments publics,
 - terminer les travaux de voirie (dans un avenir plus lointain),
 - pallier à tout besoin imprévu et impératif.

Après délibération, le budget est adopté à l'unanimité.

- **4/ Informations :**

Monsieur le maire présente une brochure reçue en mairie, relative au passage en haute définition des standards TV (copie jointe).

Un rassemblement de vieilles voitures sera organisé sur la place du village le dimanche 5 juin.

Le rallye Charlemagne devrait (si le Préfet donne son accord au parcours envisagé par les organisateurs) traverser la commune le samedi 12 et le dimanche 13 novembre.

*** **Tour de table :**

Mme WERY demande que soit rapidement remise en état la route de Quiévelon, dont les ornières se sont creusées durant l'hiver. Monsieur le maire prend en compte et fera réaliser les travaux nécessaires dès que les conditions météo le permettront.